



Brétigny le 13/11/2017

Madame Monsieur,

Nouveau communiqué d'IAF sur la transition relative aux versions 2015 des normes ISO 9001 et ISO 14001 pour les organismes de certification

A l'issue de la 31ème assemblée générale d'IAF, qui s'est déroulée à Vancouver du 28 et 30 octobre dernier, les membres participant ont validé qu'à **partir du 15 mars 2018, les organismes devront conduire tous leurs audits de certification (initiaux, de surveillance et de renouvellement) selon les nouvelles versions des normes ISO 9001 et 14001.**

Cette résolution vise à encourager les entreprises ne l'ayant pas encore fait à entrer dans la phase de transition et à adopter les versions 2015 de ces normes. Des versions révisées qui, sources de progrès, fournissent des réponses aux principales difficultés rencontrées aujourd'hui, mais aussi en prévision de celles à venir.

La période de transition, de l'ISO 9001:2008 vers l'ISO 9001:2015 et de l'ISO 14001:2004 vers l'ISO 14001:2015, se terminera le 15 septembre 2018. Au-delà de cette date, les certifications reposant sur les anciennes versions des normes ne seront plus valides et devront être retirées.

La mise en œuvre des dispositions adoptées par les organismes de certification en réponse à ce communiqué sera vérifiée lors des prochaines évaluations.

Pour en savoir plus, consultez :

- Le dernier communiqué d'IAF du 31 octobre 2017 ;
- Le communiqué ISO/ILAC/IAF du 15 septembre, à un an de la fin de la période de transition.